

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02473

Numéro SIREN : 851 148 551

Nom ou dénomination : 1.2.3 COACHING

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2023 sous le numéro de dépôt 17801

1.2.3 COACHING

Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros

Acte déposé au Grefve du Tribunal de Commerce de	
Siège Social 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON	
	Le : 18 NOV. 2023
Numéro : 17801	RCS Evry 851 148 551 00019

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 SEPTEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Notre chiffre d'affaires est de 1 202 euros pour cette année 2022, l'année particulière.

Evolution et perspectives d'avenir

Nous mettons tout en œuvre pour augmenter notre chiffre d'affaires en diversifiant nos activités, notamment dans le domaine de la location courte durée, (chambres d'hôtes par exemple).

Le montant des charges d'exploitation s'explique par un investissement pour ce faire.

Les paramètres chiffrés du futur chiffre d'affaires 2023, sont, à ce jour, difficiles à évaluer en fonction de la situation actuelle fluctuante.

RESULTATS - AFFECTATIONS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 202 euros.

Le montant des traitements et salaires d'élève à 0 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 0 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint 12 840 euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par un déficit de 11 638 euros.

1.2.3 COACHING

Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros
Siège Social 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON
RCS Evry 851 148 551 00019

RESULTATS – AFFECTATIONS

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un déficit de 11 638 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Déficit de l'exercice

La totalité du compte report à nouveau pour cette année 2022 s'élève ainsi à – 11 638 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été attribué au titre des exercices précédents.

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société seraient de – 20 162 euros.

Ce résultat est issu du calcul suivant : Capital social 1000 euros – (déficit de l'année 2021 soit 9 524 euros + déficit de l'année 2022 soit 11 638 euros).

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été attribué au titre des exercices précédents.

Nous allons, par ailleurs, vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce. Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La Gérance



1.2.3 COACHING

Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros
Siège Social 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON
RCS Evry 851 148 551 00019

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 SEPTEMBRE 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de 11 638 euros de l'exercice de la manière suivante :

Déficit de l'exercice 11 638 euros

La totalité au compte « Report à nouveau » s'élève ainsi à – 20 162 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice et approuve.

L'ordre du jour étant épousé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclara la séance levée à 11h45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous.



1.2.3 COACHING

Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros

Siège Social 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON

RCS Evry 851 148 551 00019

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 SEPTEMBRE 2023

Feuille de présence

N° ordre	Nom et adresse	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
1	Pajadon Marie-Claire 5 rue traversière 91530 Saint Chéron	100	100	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à l'associée présent possédant 100 actions

La Présidente



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
FraternitéFormulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				<input type="checkbox"/>	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société: SASU 1.2.3 COACHING PAJADON Marie-Claire				Adresse du siège social:	
SIRET 8 5 1 1 4 8 5 5 1 0 0 0 1 9				Mél:	
Adresse du principal établissement: 5 RUE TRAVERSIERE 91530 ST CHERON				Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées	Coaching personnel et professionnel spécialisé...			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	11 638
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche à accueillir nouvelle génération, art. 44 quater	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom/Adresse		N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse		N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		EBP
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: I			Nom et adresse du conseil:		
SARL AUDIT REVISION 31 GRANDE RUE 91630 MAROLLES EN HUREPOIX			Tél:		
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)			Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date: 04/05/2023 Lieu: ST CHERON		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: Mme PAJADON Marie-Claire		
Signature :					
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :			

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions⁽¹⁾ payées par la société elle-même a payées par un établissement chargé du service des titres b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾ c

Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées d

Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus⁽³⁾	e
	f
	g
	h

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾ *i*

Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI *j*

Montant des revenus répartis⁽⁵⁾ **Total (a à h)**

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

* SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commanditaires * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les

DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a) MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1.2.3 COACHING				Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		5 RUE TRAVERSIERE 91530 ST CHERON						
SIRET		8 5 1 1 4 8 5 5 1 0 0 0 1 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
						Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012				
	{ Fonds commercial * Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	1 259	030	481		778	
	Immobilisations financières * (1)	040	510	042			510	
	Total I (5)	044	1 769	048	481		1 288	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
			Marchandises *	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
			Autres * (3)	072	2 364	074		2 364
Valeurs mobilières de placement		080		082				
Disponibilités		084	21 120	086			21 120	
Charges constatées d'avance *		092		094				
Total II		096	23 484	088			23 484	
Total général (I + II)		110	25 253	112	481		24 771	
PASSIF							Exercice N NET	
							1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		1 000	
	Écarts de réévaluation				124			
	Réserve légale				126			
	Réserves réglementées *				130			
	Autres réserves (1) dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131)	132			
	Report à nouveau				134		(9 524)	
	Résultat de l'exercice				136		(11 638)	
	Subventions d'investissement				137			
	Provisions réglementées				140			
	Total I	142		-	(20 161)			
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			
	Autres dettes (1) dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	44 933)	172		44 933	
	Produits constatés d'avance				174			
	Total III	176			44 933			
	Total général (I + II + III)	180			24 771			
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 176	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

		Désignation de l'entreprise SASU 1.2.3 COACHING							Néant □*	
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	593	472	666	474		476	1 259	
	Immobilisations financières	480		482	510	484		486	510	
	TOTAL	490	593	492	1 176	494		496	1 769	"
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements efférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
	Fonds commercial	495	-	497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		91	562	391	564		566	481
	TOTAL	570		91	572	391	574		576	481
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1		2		3		4	5	
		6		7		8		9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values					
					Court terme*	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
Total	578		580	582		584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583	594	595
	TOTAL					596		585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)	Désignation de l'entreprise 1.2.3 COACHING				Néant <input type="checkbox"/>				
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur comptes clients	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
		Dotations	Reprises						
Fonds commercial	681	683							
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Terrains	710	715	2						
Constructions	720	725	3						
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4						
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5						
Matériel de transport	750	755	6						
Autres immobilisations corporelles	760	765	7						
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	9 524							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾	982 ter					
Déficits imputés	983								
Déficits reportables	984	9 524							
Déficits de l'exercice	860	11 638							
Total des déficits restant à reporter	870	21 161							
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374	144		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	1 560		
Montant des prélevements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 1.2.3 COACHING		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois 1 2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :		376		
	Dont apprentis	657		
	Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105		
		TOTAL 1		106
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143		
Subventions d'exploitation reçues		113		
Variation positive des stocks		111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153		
		TOTAL 2		144
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾				
Achats		121		
Variation négative des stocks		145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150		
		TOTAL 3		152
IV – Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF		117		0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026
Période de référence	024	016		
Date de cessation				

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

1 (1)Néant

N° de dépôt

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2 SIREN 8 5 1 1 4 8 5 5 1

Dénomination de l'entreprise 1.2.3 COACHING

Adresse (voie) 5 RUE TRAVERSIERE

Code postal 9 1 5 3 0

Ville ST CHERON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME	Nom patronymique PAJADON	Prénom(s) MARIE-CLAIRE
Nom marital	% de détention 100.00	Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 10/01/1961	N° Département	Commune
Adresse : N° 5	Voie RUE TRAVERSIERE	
Code postal 91530	Commune ST CHERON	Pays FR
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1)

Néant

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2 SIREN 8 5 1 1 4 8 5 5 1

Dénomination de l'entreprise 1.2.3 COACHING

Adresse (voie) 5 RUE TRAVERSIERE

Code postal 9 1 5 3 0 Ville ST CHERON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Voie	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Voie	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse	N°	Voie
Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD